

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2022- 82**DEPARTEMENT
Haute-Marne**DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

~ en exercice 19
~ présents 14
~ votants 17
~ absents 2

Du vendredi 16 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 16 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET**Décision modificative n°2 au
Budget Principal au titre de
l'année 2022**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 décembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 décembre 2022

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Christiane GOURLOT à André NOIROT, Delphine ANDRÉ à Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT à Emilie BEAU

Étaient absentes excusées : Christiane GOURLOT, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, présente une décision modificative n°2 au Budget Principal au titre de l'année 2022, à savoir :

Désignations	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6156 : Maintenance	334.37 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	334.37 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6488 : Autres charges	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €



R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	319.35 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	319.35 €
D-6811 : Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	319.35 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	319.35 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	105.41 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	105.41 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	334.37 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	334.37 €	0.00 €	0.00 €
R-7022 : Coupes de bois	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 105.41 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 105.41 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	334.37 €	16 759.13 €	0.00 €	16 424.76 €
INVESTISSEMENT				
R-28041581 : Autres groupements – Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	319.35 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	319.35 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	319.35 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	319.35 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	15 277.21 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	15 277.21 €	0.00 €	0.00 €
D-2041411 : Communes du GFP – Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	2 741.25 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	2 741.25 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	18 018.46 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	18 018.46 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	18 018.46 €	18 018.46 €	319.35 €	319.35 €
TOTAL GENERAL	16 424.76 €		16 424.76 €	

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

ID : 052-215200403-20221216-DEL2022_82-DE

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver la décision modificative n°2 au Budget Principal au titre de l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°2 au Budget Principal au titre de l'année 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

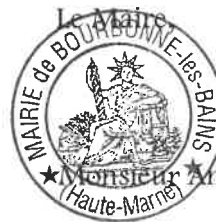
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 22 décembre 2022

La Secrétaire de séance,

Madame Aurélie LAVILLE



Monsieur André NOIROT